

La mousse d'urée-formol est préparée sur place à partir d'un mélange de résine d'urée-formol, d'un agent de durcissement acide (ordinairement de l'acide phosphorique) et d'un gaz propulsif (ordinairement de l'air comprimé). La mousse fraîche contient près de 75 p. 100 d'eau en poids. Pendant la période de durcissement, après installation, du formaldéhyde gazeux se dégage.

• (2140)

Les émanations de formaldéhyde résultent d'un processus complexe qui est encore mal compris. La plupart des experts conviennent qu'il y a des réactions chimiques directes qui se produisent constamment. Il se pourrait que les molécules de formaldéhyde adhèrent à la surface de la mousse, y créant une certaine tension de vapeur. La présence du gaz favorise également la réaction directe et retarde la réaction inverse (détérioration). L'air traversant la mousse peut entraîner le formaldéhyde. L'augmentation de la température et de l'humidité ainsi que la présence d'une grande quantité d'acide dans la mousse peut en accélérer la détérioration.

Installation:

Il semble que les émanations de gaz de la MIUF, soumises à l'examen du comité, puissent être attribuables, du moins en partie et probablement en grande part, à une mauvaise installation, à la présence d'un pare-vapeur insuffisant dans les maisons isolées à la mousse, etc. D'après certains indices obtenus dans des conditions contrôlées, la mousse rétrécirait et cesserait alors d'être stable et bien définie.

La mousse pose des risques pour la santé des occupants des maisons isolées à la MIUF. C'est là le point le plus important parce que nous parlons maintenant d'adopter une mesure législative. Je vois déjà les manchettes dans les journaux: «Les Communes adoptent le projet de loi sur la MIUF». Tout le monde se réjouira. On pourra obtenir des fonds pour faire enlever la mousse. Mais ce n'est qu'une grande méprise. Les propriétaires de maisons isolées à la MIUF qui voudront faire enlever la mousse comprendront vite que ce projet de loi n'est qu'une imposture. L'opinion publique, les contribuables penseront que c'est le gouvernement qui a créé le problème. Le gouvernement a financé le programme et l'a appuyé et voilà qu'il a réussi à trouver une solution.

Il nous incombe à nous, de l'opposition, du moins ceux du Nouveau parti démocratique qui prennent leur travail au sérieux, de bien faire comprendre au grand public que le bill C-109 ne constitue pas une solution. C'est une duperie. Il n'aide qu'une partie infime de la population, que les plus riches parmi les propriétaires victimes de la MIUF.

Voici la suite du rapport:

L'exposition au formaldéhyde comporte des risques de santé immédiats et d'autres potentiels: irritation des yeux, du nez et de la gorge, toux, migraine, étourdissements et, si la concentration du gaz est très élevée, broncho-pneumonie et œdème pulmonaire. En général, les réactions dépendent de la concentration et de la durée de l'exposition. Une exposition prolongée ou répétée de personnes prédisposées à l'asthme (irritabilité des voies respiratoires) peut provoquer l'asthme ou le faire empirer s'il s'est déjà manifesté. Les personnes exposées à la MIUF peuvent aussi être atteintes d'une «état de mal asthmatique» qui peut être fatal. Le contact avec la mousse peut entraîner des irritations cutanées ou, à long terme, une hypersensibilisation au formaldéhyde.

Avant de poursuivre, je voudrais féliciter les propriétaires qui, dans tout le Canada, se sont organisés et ont travaillé avec acharnement pour amener tous les partis représentés à la Chambre à se préoccuper des graves problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces gens de toutes les provinces se sont donnés sans compter pendant des années et je voudrais remercier en particulier: le Dr Penny Tilby de Vancouver (C.-B.); Fred Palen et Robert Gahan de Calgary (Alberta); Glen Markowski de Winnipeg (Manitoba); Ed Smee, William Tell et Henry

### Isolation à l'urée-formol—Loi

Wakeley de l'Ontario; Nicole Lamer, Pierre Bergeron et Len Cocolico du Québec; Carl Wentzell, Garnet Wales et Dan Williams de Terre-Neuve. Ces gens sont les seuls vrais héros de cette lutte continue. Je suis sûr qu'ils continueront à se battre pour faire adopter des mesures législatives plus efficaces et obtenir une indemnisation adéquate. Voici la suite du rapport:

Le formaldéhyde est essentiellement un irritant, mais en se combinant aux protéines humaines, il peut produire un complexe haptène-protéine immunoréactif entraînant la formation d'anticorps (allergie). C'est à cette propriété ainsi qu'à l'irritation chimique que sont attribuables de nombreux problèmes de dermatite et de réactivité des voies respiratoires avec bronchospasme.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur les problèmes très graves qui se sont posés d'un bout à l'autre du Canada. Mais je voudrais traiter brièvement des preuves détaillées de la carcinogénie révélée dans les expériences effectuées sur les animaux par les Drs L. Golberg et J. Clary. Ces mêmes preuves ont été présentées lors de la troisième conférence sur la toxicité du formaldéhyde tenue par le Chemical Industry Institute of Toxicology en novembre 1980 à Raleigh, en Caroline du Nord.

Une analyse des risques a été entreprise et il est clair, pour la population en général comme pour tout député qui souhaite lire le rapport sur le caractère mutagène et tératogène, sur l'épidémiologie et sur les autres questions relatives à la santé, que nous avons affaire à un problème chimique très grave et qu'essayer de l'escamoter en permettant qu'une petite fraction seulement des propriétaires puissent débarrasser leur maison de cet isolant ne règlera pas le problème. Il faut nous attaquer à la racine même du mal et débarrasser de ce produit toutes les maisons où il risque de causer des problèmes.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 9 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 26 juillet 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour faire franchir toutes les autres étapes au bill dont la Chambre est saisie.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

[Traduction]

**Le président:** La Chambre formée en comité plénier examine le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 2 est adopté.)

**Le président:** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 3 est adopté.)

**Le président:** L'article 4 est-il adopté?